



Auto entrepreneur, une SARL refuse de me payer

Par **Cedric46**, le 20/07/2017 à 23:50

BONJOUR marque de politesse[smile4]
Tout d'abord bonjour et désolé de la longueur de se message !
Je viens vous exposer mon soucis afin de trouver quelques conseils.
J'ai effectué un chantier de trois mois pour une société suisse, avec acompte de 50% à la commande puis 30% supplémentaire juste avant la fin du chantier.
L'entreprise m'a demandé des travaux supplémentaires en cours de route.
A quelques semaines de la livraison par transporteur, la société m'annonce qu'elle rencontre des difficultés financières et qu'il devient très urgent que je termine le chantier en fabrication (Il m'envoi même un associé de chez eux pour travailler et mettre la pression durant 2 semaines à mon atelier de menuiserie en me demandant par SMS d'enlever 500€ de frais d'hébergement sur mon solde restant pour se monsieur).
Je prends donc soin d'écrire un avenant à mon premier devis avec les suppléments pour être sûr d'être payé à hauteur de mon travail car je sens le litige arriver à grand pas.
Le gérant m'envoi un SMS en réponse en me disant qu'il est sur le chantier, qu'il ne peut pas signer mon avenant mais que je ne m'inquiète pas, une fois le chantier expédier et posé il s'occupera de la partie commerciale.
Me sentant berné, sous pression, et crevé d'avoir travaillé 7J sur 7J, je lui précise par téléphone que je ne ferais pas la pose(il était mentionné sur mon devis une pose au temps passé à 40€/Heure sans aucunes dates précises ni autre mention), mais expédie quand même la marchandise qu'ils viendront charger eux même dans une semi car le chargement était mentionné sur l'avenant et qu'ils ne veulent à présent plus le signer.
7 jours passent, j'envoi ma facture finale avec une facture pour mon avenant et là le client m'envoi un mail me précisant juste que ma facture ne lui semble pas conforme et qu'il l'étudie auprès d'un cabinet juridique; Puis silence radio total, impossible de les joindre...
15 jours plus tard (aujourd'hui), j'arrive enfin à les joindre par téléphone après avoir lourdement insisté plusieurs jours (mails,sms,téléphone) et le gérant m'annonce cette fois qu'il ne me paiera pas le solde restant car mes travaux comportaient des

malfaçons qui ont été corrigées et qu'il est à l'étude avec un cabinet d'avocat photos à l'appuis pour estimer le préjudice et qu'il me sera imputé sur le solde restant...rnrnJ'avoue être un peu perdu et en 20 ans de métiers, je n'ai jamais rencontré de clients mécontents et suis plutôt soigneux dans mon travail.rnrnD'avance merci de votre aide messieurs les Juristes pour savoir par ou commencer.

Par **Cedric46**, le **24/07/2017 à 10:41**

J'ai fait partir une mise en demeure avec AR.rnrnPouvez vous au moins me dire, si je suis dans mes droits ?rnrnOnt ils le droit de bloquer le solde restant prétextant des malfaçons qui auraient été corrigées sans m'en avoir informé auparavant ?rnrnMerci.